

R044/2023/2078

OBJECTIFS

Découvrir d'autres méthodes de lutte alternative et/ou de régulation des ravageurs, en substitution des leviers chimiques.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Connaître les extraits fermentés, évaluer l'efficacité des extraits fermentés et savoir contrôler les extraits fermentés

PUBLIC : Agriculteurs alsaciens

Modalités

1 jour (7 heures)

21/11/2023

à Altkirch

9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Repas : restaurant d'entreprise (à charge du participant)

Intervenants :

BAILLY MAITRE Florian,
Conseiller Agronomie,
Chambre d'Agriculture du Jura

Participation des stagiaires :

Chef/associé/collaborateur exploitant* : **40 €**

(*à jour des cotisations MSA et dans la limite du plafond annuel de prise en charge de 3 000 € par Vivea)

Adhérent au Réseau DEPHY—Ecophyto 0€

Exploitant en démarche d'installation : **nous contacter**

Retraité de l'activité agricole : **50 €**

Salarié d'une entreprise affiliée Ociat **150 €**

(possible prise en charge de 45 % avec Boost Compétences)

Autre salarié/particulier : **200 €**

Eligible



Votre entreprise est adhérente à Mes Services Agricoles, profitez de la gratuité

Formation cofinancée par :



Contenu :

- ◆ Les substances disponibles et utilisées, les modes de préparation et d'utilisation, les méthodes de contrôle, les modes d'actions sur les ravageurs (observations, efficacité, mécanismes biologiques).
- ◆ Retour d'expériences d'agriculteurs ayant eu recours aux extraits fermentés sur grandes cultures
- ◆ Contrôles réalisés à partir d'extraits fermentés utilisés par les agriculteurs du groupe

Méthodes pédagogiques :

Echange d'expériences, exposés, travail individuel et collectif



Responsable de stage :

STREHLER Jean-François, 06 32 24 78 06

jean-francois.strehler@alsace.chambagri.fr



Contact

Service Formation-Emploi
2 rue de Rome
CS 30 022 – Schiltigheim
67013 STRASBOURG CEDEX
formation-professionnelle
@alsace.chambagri.fr

L'ensemble de nos formations est accessible aux personnes présentant une situation de handicap et nous mettons en place les aménagements nécessaires
Référénts handicap : Claire Wir (03 89 20 97 00) et Isabelle Leitz (03 88 19 17 17)

Une attestation de fin de formation sera délivrée au stagiaire à l'issue de sa participation.

Conditions générales de vente et règlement intérieur sur demande et sur <https://alsace.chambre-agriculture.fr/formation/>